

DEVELOPPER ET MANAGER LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS SON ENTREPRISE

MANAGEMENT EN S&ST



Nathalie VAN CELST
AMN CONSEIL ET FORMATION



V2 – 01.2023

FORMATION-ACTION
DEVELOPPER ET MANAGER LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS SON ENTREPRISE

(Durée : 1 jour (7 heures))

Public

Dirigeant, encadrement d'établissement, d'entreprise

Prérequis

Aucun

Recommandations

Être engagé sur le projet de prévention des risques professionnels

Objectifs

- Initier et développer une démarche de prévention dans son établissement
- Manager la Santé et Sécurité au Travail de son établissement

Contenu

- Enjeux de prévention des risques professionnels
- Etat des lieux d'un établissement pour identifier ses enjeux, objectifs et priorités
- Structuration d'une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne et ses conditions de réussite
- Désignation du chargé de projet (Animateur Prévention ou formateur)
- Bases d'une « lettre d'engagement » décrivant la démarche de prévention dans laquelle l'établissement s'inscrit et le cadre d'action de l'Animateur Prévention ou du formateur interne

Méthodes et outils

Échanges interactifs, travaux de groupe, adaptation aux besoins réels de l'entreprise.

Modalités de la formation

Face à face pédagogique : 7 heures + ½ journée en établissement (si formation d'un référent S&ST).
Effectif maximum recommandé : 10 participants.



Mode de validation

A l'issue de la formation, AMN CONSEIL ET FORMATION délivre au participant une attestation de formation.

Intervenant

L'encadrement de la formation est assuré par un formateur de formateur PRAP certifié par l'INRS

PROGRAMME DE FORMATION DEVELOPPER ET MANAGER LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS SON ENTREPRISE
--

JOUR 1	
9h00 – 12h30	Ouverture de la formation Présentation du formateur, des stagiaires, recueil des attentes Objectifs de formation Initier et développer une démarche de prévention dans son établissement <ul style="list-style-type: none">• Les enjeux humains, économiques et réglementaires de la santé et de la sécurité au travail• La démarche de prévention et son intégration dans la gestion des activités de l'entreprise Responsabilités du chef d'entreprise au regard des risques professionnels
13h30 – 17h00	Manager la santé et la sécurité au travail dans son établissement <ul style="list-style-type: none">• Mobiliser les acteurs externes et internes et les associer à la démarche d'amélioration continue• Favoriser la montée en compétences (en termes de prévention) des agents• Pilotage du projet de prévention avec l'Animateur Prévention• Promotion du projet auprès des acteurs externes à l'établissement Bilan de fin de formation